

Question présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 20 février 2019

Question écrite urgente

Priorité aux frontaliers dans les ORP ?

L'obligation d'annoncer les emplois vacants a été instaurée le 1^{er} juillet 2018 à la suite de la non-application de l'initiative contre l'immigration de masse. Les employeurs des branches affichant au niveau national un chômage de plus de 8% sont contraints d'annoncer en priorité leurs places vacantes aux offices régionaux de placement (ORP). Après avoir annoncé une place vacante à l'ORP, l'entreprise doit attendre cinq jours avant qu'elle puisse publier une offre d'emploi par le biais d'une autre voie. Les ORP sont tenus de soumettre aux entreprises en l'espace de trois jours des dossiers de personnes convenant à l'emploi.

Tout en refusant d'appliquer l'initiative contre l'immigration de masse, le Parlement national a mis en place un système qui privilégie les étrangers, donc juste l'inverse de ce que souhaitait la majorité du peuple et des cantons. En effet, les frontaliers peuvent également s'annoncer aux ORP, de même que toutes les autres personnes séjournant en Suisse. Au lieu d'appliquer l'initiative populaire, le Parlement a imposé de nouveaux obstacles administratifs aux employeurs et produit un tigre de papier.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Quelles expériences les ORP ont-ils faites avec la nouvelle réglementation ?*
- 2) La nouvelle réglementation a-t-elle des effets sur la charge de travail des ORP et a-t-il fallu créer de nouveaux postes de travail ?*
- 3) Combien de personnes les ORP ont-ils réussi à placer grâce à la nouvelle réglementation ?*

- 4) *Comment le nombre de personnes annoncées aux ORP s'est-il développé depuis le 1^{er} juillet 2018 et comment les personnes annoncées se répartissent-elles en fonction de leur statut de séjour ?*
- 5) *Comment le nombre de frontaliers, qui se sont annoncés aux ORP du canton de Genève, s'est-il développé et combien de nouvelles annonces ont-elles été enregistrées depuis le 1^{er} juillet 2018 ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.